



HO'OUULU LĀHUI
Regenerating Oceania
13th Festival of Pacific Arts & Culture
Hawai'i 2024



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Commission sur le Treizième Festival des arts du Pacifique (Le Festival)

RÉUNION

Lundi 26 Septembre, 2022
15h00

Commission sur le Treizième Festival des arts du Pacifique

Le Chef de la Commission
Kalani Ka'anā'anā
*Représentant du Ministère de
Tourisme d'Hawai'i*

Les Commissaires
Maenette Ah Nee Benham, Ph.D.
Représentant du Gouverneur

Snowbird Bento
Représentant de la Communauté

Māpuana de Silva
Représentant de la Communauté

Sen. Jarrett Keohokālole
*Représentant du Président du
Sénat*

Mike McCartney
*Représentant du Département des
des Affaires, du Développement
Économique et du Tourisme*

Rep. Richard Onishi
*Représentant du Président de la
Chambre*

Sylvia Hussey, Ed.D
*Représentant du Bureau des
Affaires Hawaïennes*

Kēhaulani Pu'u
*Représentant de la Ville et Comté
d'Honolulu*

No. 1 Capitol District Bldg.
250 S. Hotel St. 5th Floor
Honolulu, Hawai'i 96813

Mail: P.O. Box 2359
Honolulu, Hawai'i 96804

festpachawaii.org
f @ festpachawaii

Cette réunion se tiendra par téléconférence comme autorisé par et conformément aux exigences de la loi 220 (SLH 2021).

Diffusion en direct via Zoom sur Facebook DBEDT :
<https://www.facebook.com/DBEDT.investhawaii>

Le public est invité à s'inscrire à l'avance pour participer via Zoom :
<https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZ0pfuGrqjMvEtLc1GiZhBmacNllwRoaTsR5>

Une fois inscrit, vous recevrez un email de confirmation. Voir page 2 pour plus d'informations sur la connexion via Zoom ou par téléphone.

Les documents pour cet ordre du jour et le procès-verbal de cette réunion seront disponibles sur :

<https://invest.hawaii.gov/international/festival-of-pacific-arts-culture-festpac/>

ORDRE DU JOUR

- I. Ouverture de la séance
- II. Témoignage public sur les points de l'ordre
- III. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 Août, 2022
- IV. Rapport sur les interactions autorisées, conformément à la loi 103, Lois de Session d'Hawai'i 2021
- V. Présentation, discussion et/ou action concernant FestPAC Commission Resolution 2022-01
- VI. Présentation, discussion et/ou action concernant le rapport du directeur du festival
- VII. Présentation, discussion et/ou action concernant la mise à jour du comité administratif
- VIII. Présentation, discussion et/ou action concernant les sites et mise à jour du comité de programmation

- IX. Témoignage public sur les points de l'ordre
- X. Annonces
- XI. Prochaine réunion – 17 Octobre, 2022
- XII. Clôture de la séance

Les membres du public qui assistent à la réunion en personne sont encouragés à porter des masques ; cependant ce n'est pas obligatoire. Des masques sont à fournir sur demande.

Emplacement du lieu pour ceux qui assistent à la réunion en personne : Bâtiment du district du Capitole n ° 1
250, rue de l'hôtel sud
Salle 436 (4e étage, aile Diamond Head)
Honolulu, Hawaii 96813

Parking : Un parking public est disponible à Ali'i Place (entrée sur la rue Alakea) pour 0,75 \$/30 min jusqu'à 2 heures ; 1,50 \$/30 min après 2 heures. Un parking avec compteur est également disponible sur la rue Richards.

Si vous avez besoin d'une aide auxiliaire et/ou de services en raison d'un handicap, veuillez appeler Jamie Lum au (808) 587-2750 ou envoyer un courriel à jamie.k.lum@hawaii.gov au moins 2 jours ouvrables avant la réunion. Si une réponse est reçue après ce délai, nous essaierons d'obtenir l'aide/service auxiliaire ou le logement, mais nous ne pouvons pas garantir que la demande sera satisfaite. Sur demande, cet avis est disponible dans d'autres formats tels que gros caractères, braille ou copie électronique.

*La Commission peut voter pour participer à une réunion exécutive pour examiner les questions relatives à la sollicitation et à l'acceptation de dons privés, ou pour consulter l'avocat de la Commission sur des questions et des problèmes relatifs aux pouvoirs, devoirs, privilèges, immunités et responsabilités du conseil, conformément aux sections 92-5(a)(4) et (7), Hawai'i Revised Statutes.

Les membres du public peuvent soumettre un témoignage écrit par e-mail à jamie.k.lum@hawaii.gov, par fax au (808) 586-2589, ou par courrier postal :

DBEDT-Division du développement et du soutien aux affaires
Bâtiment du district du Capitole n ° 1
250, rue de l'hôtel sud, 5e étage
Honolulu, Hawaii 96813

Veuillez inclure le mot « témoignage » et le sujet après la ligne d'adresse. Tous les témoignages écrits doivent être reçus au plus tard à midi, un jour ouvrable avant la date de la réunion.

Pour l'accès public à Internet : il vous sera demandé d'entrer votre nom afin d'accéder à la réunion en tant que participant. La Commission vous demande d'entrer votre nom complet, mais vous pouvez utiliser un pseudonyme ou un autre identifiant si vous souhaitez rester anonyme. Une adresse e-mail vous sera demandée. Vous pouvez remplir ce champ avec une entrée au format e-mail, par exemple, ***@**mail.com. En tant que participant, votre microphone sera automatiquement mis en sourdine pendant la réunion, sauf si vous apportez un témoignage. Le président demandera des témoignages publics au cours de la réunion.

Pour l'accès au téléphone public : vous pouvez obtenir un accès audio uniquement en appelant le numéro de téléphone Zoom indiqué dans l'e-mail de confirmation. Après avoir composé le numéro, vous serez invité à entrer l'ID de la réunion qui figure également en haut de l'ordre du

jour. Après avoir saisi l'ID de réunion, attendez d'être admis à la réunion. Lorsque le président demande un témoignage public, vous pouvez indiquer que vous souhaitez témoigner en saisissant « * » puis « 9 » sur le clavier de votre téléphone. Après avoir saisi "*" puis "9", un message vocal vous indiquera que l'hôte de la réunion a été notifié. Une fois reconnu par le président, vous pouvez vous réactiver en appuyant sur "*" puis sur "6" sur votre téléphone. Une invite vocale vous indiquera que vous n'êtes plus en mode silencieux. Une fois que vous avez fini de parler, veuillez entrer "*" puis "6" à nouveau pour vous mettre en sourdine.

Pour l'accès à Internet et au téléphone, lors de votre témoignage, il vous sera demandé de vous identifier ainsi que l'organisation, le cas échéant, que vous représentez. Si vous souhaitez rester anonyme, vous pouvez le déclarer.